

Bruxelles, le 2 décembre 2014

La Belgique autrefois précurseur en matière d'ISR est désormais à la traîne...

Un label de l'investissement socialement responsable verra le jour en France d'ici quelques semaines a récemment annoncé le ministre des Finances français Michel Sapin. Le Réseau Francité se réjouit d'une telle avancée mais s'indigne également que la Belgique n'ait toujours pas passé le pas.

Le ministre des Finances français vient d'annoncer le lancement d'un label d'investissement socialement responsable. L'objectif est double. D'une part, attirer les financements dans des entreprises et États respectant des critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance (ESG) et permettre à l'investisseur d'identifier plus facilement les fonds ISR qui investissent dans ces entreprises et États et, d'autre part, lui donner la certitude que son argent est effectivement investi selon les critères ESG.

La Belgique a été précurseur en matière d'ISR au vu du nombre de produits offerts et des montants placés dans ce segment. En 2008, le Réseau Financité a publié, à la demande du SPF Intégration sociale, une étude pour créer une norme minimale que les fonds devraient respecter pour pouvoir être qualifiés de « ISR », « responsables », « durables »....

C'est qu'en l'absence d'une définition légale, il existe d'énormes disparités de qualité d'un produit à l'autre. Dans son rapport ISR 2014 que le Réseau Financité publie annuellement, il constate fin 2013, 12,3 milliards d'euros investis en ISR mais note que 90,5% des fonds ISR étudiés ne sont en réalité pas « éthiques ».

Depuis la publication du rapport sur la norme ISR, Philippe Mahoux, Marie Arena, Bert Anciaux, Ahmed Laaouej et Louis Siquet ont déposé une proposition de loi le 25 février 2011, devenue caduque suite à la dissolution des assemblées.

Une norme pourtant indispensable en Belgique

En l'absence de norme, il est très difficile pour l'investisseur de s'assurer que son argent sera effectivement investi suivant des critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance de qualité. C'est pourquoi, le Réseau Financité appelle à la création d'une norme minimale de l'ISR qui permettrait d'augmenter la qualité des produits d'investissement socialement responsable, d'augmenter leur visibilité et d'attirer davantage d'investissement vers des entreprises et États respectant ces critères ESG.

Bruxelles, le 2 décembre 2014

Base de données des produits financiers

Pour aider la personne disposée à placer (une partie de) son argent de manière socialement responsable, le Réseau Financité met à sa disposition sa base de données des produits ISR et donne pour chaque fonds une cotation en étoile sur sa qualité extra-financière. A découvrir sur www.financite.be.

ANNEXES

- Rapport de l'investissement socialement responsable 2014
http://www.financite.be/sites/default/files/references/files/rapport_2014_de_linvestissement_socialement_responsable.pdf
- Synthèse du rapport 2014
http://www.financite.be/sites/default/files/references/files/synthese_rapport_isr_20140619.pdf
- Etude portant sur une proposition de définition d'une norme légale d'investissement socialement responsable <http://www.financite.be/sites/default/files/references/files/234.pdf>
- Base de données des produits ISR en Belgique <http://www.financite.be/fr/produits-financiers>

Contacts presse :

Laurence Roland
laurence.roland@financite.be
0497 /51 50 74

Julien Collinet :
julien.collinet@financite.be
02/340 08 62